



Délibération CA-2017-07-06-2

Exercice 2017 – Budget rectificatif n°2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

- 2- Exercice 2017 : Budget rectificatif n°2

- **Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel GIANNESINI, Président du Cnous, et de Madame Marie MESSAGE, Directrice générale déléguée du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **144.5 ETPT** sous plafond et **1 ETPT** hors plafond.
- **297 253 767 €** d'autorisations d'engagement dont:
 - 59 213 390 € pour les dépenses de personnel,
 - 231 963 727 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 6 076 650 € pour les dépenses d'investissement.
- **295 125 240 €** de crédits de paiement
 - 59 213 390 € pour les dépenses de personnel,
 - 232 697 890 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3 213 960 € pour les dépenses d'investissement.
- **297 758 191 €** de prévisions de recettes.
- **2 633 951 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 299 193 €** de variation de trésorerie.
- **+ 99 150 €** de résultat patrimonial.
- **+ 778 417 €** de capacité d'autofinancement.
- **+ 2 633 951 €** de variation de fonds de roulement.

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

24 07 17

Délibération publiée sur le site internet du cnous le

24 07 17



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 6 juillet 2017

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 9
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 0
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Vanves, le 24 juillet 2017



Emmanuel GIANNESINI

Pièces jointes : La présentation du BR2, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.